

## LIRE EN FETE 2024 : HISTOIRES DE MAISONS

### RÈGLEMENT POUR PARTICIPER AU CONCOURS ARTISTIQUE « créer la maison de tes rêves »

#### Conditions générales

A l'occasion de l'édition 2024 de Lire en fête « HISTOIRES DE MAISONS », les médiathèques / bibliothèques et communes des Sucs, ainsi que la médiathèque la Parenthèse de Beauzac organisent, du 1er juillet au 31 octobre 2024, un concours gratuit consistant en la création d'une œuvre artistique. Celle-ci peut provenir d'une réalisation collective ou individuelle.

**L'objet de ce concours est de créer une œuvre artistique, à l'aide d'un support type boîte à chaussures, représentant la « maison de tes rêves », en y reproduisant au moins un personnage de la littérature.** Ce personnage ne doit pas être un frein à votre créativité, votre bibliothécaire peut vous conseiller. Les techniques pour la réalisation autorisées sont : découpage, collage, peinture, encre, dessin, feutres, ou tout autre technique artistique, en volume ou à plat.

L'œuvre devra être déposée **avant le 31 octobre 2024**, dans une des bibliothèques ou mairies participant à Lire en fête : mairie de Bessamorel, bibliothèques d'Araules, Beauzac, Grazac, Lapte, Retournac, St Julien du Pinet, St Maurice de Lignon et Yssingaux (selon les horaires d'ouverture des établissements).

#### Conditions d'inscription

La participation est gratuite, sans limite d'âge, ouverte à tous : particuliers, écoles, associations et structures. Les œuvres devront être accompagnées d'informations permettant de contacter le participant – **nom, prénom, âge, mail ou téléphone + mentionner le ou les personnages représentés + indiquer le nom de la bibliothèque de la commune du candidat.** Ces informations seront utilisées pour contacter les candidats. Elles ne seront pas diffusées ni conservées au-delà de l'organisation de ce concours. **Dans le cas de la participation d'une classe : indiquer le nom de l'établissement scolaire, le niveau et le nom de l'enseignant.e référente.** Chaque œuvre sera signée par le participant ou son représentant légal, cela vaut autorisation parentale.

#### Critères d'évaluation

Le Jury sera composé des personnes du collectif Lire en fête : bibliothécaires professionnels et bénévoles, élus et agents de la commission Famille de la Communauté de Communes des Sucs. Le jury est souverain, aucune réclamation ne sera possible. Il déterminera les œuvres gagnantes en fonction de l'originalité, de la qualité artistique, de la présence d'un ou plusieurs personnages de la littérature.

#### La dotation

Les personnes ou les groupes gagnants, seront avisés mi-novembre. Les œuvres seront ensuite exposées en médiathèques puis rendues à leur propriétaire à l'issue de l'exposition. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de dégradation. Il ne sera remis qu'un seul prix par personne, par classe ou par groupe. Les gagnants seront contactés mi-Novembre et recevront un lot à récupérer dans la bibliothèque de leur commune ou en mairie.

#### Règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.